

ASSOCIATION L'APARDAP

Maison des Associations

6 Rue Berthe de Boissieux

38000 GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022



04 76 27 80 01 | contact@izeha.fr | izeha.fr | 52, rue Aimé Bouchayer - 38170 Seyssinet Pariset

Siret 38228973400040 / APE 6920Z / Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables
de la Région Auvergne Rhône-Alpes et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Dauphiné-Savoie

ASSOCIATION L'APARDAP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01.01.22 AU 31.12.22

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

1. Opinion sur les comptes annuels
2. Fondement de l'opinion
3. Justification des appréciations
4. Vérifications spécifiques
5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels
6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

COMPTES ANNUELS

- bilan actif
- bilan passif
- compte de résultat de l'exercice
- annexe

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION L'APARDAP
Maison des associations
6 Rue Berthe de Boissieux
38000 GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Mesdames, Messieurs les adhérents,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'APARDAP Ateliers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

✓ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- L'association a reçu des dons manuels qui figurent dans les comptes pour 114 047 euros. Ils constituent le financement le plus important de l'association. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité des dons comptabilisés.
- Les règles et les principes comptables suivis par l'association, sur les principaux postes du bilan, et visés au paragraphe « règles et méthodes comptables » de l'Annexe, ont bien un caractère approprié et ont été correctement appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données par le Conseil d'Administration dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de

présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant

fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Seyssinet-Pariset

Le 14 mars 2023

IZÉHA SAS

Commissaire aux Comptes



Eric TRAORE

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 997	833	1 164	1 830
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	1 997	833	1 164	1 830
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes					
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	16 541		16 541	44 261	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	102 065		102 065	129 253	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	118 606		118 606	173 514
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I+II)	120 603	833	119 770	175 344
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	161 166	149 298
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	(55 230)	11 868	
Total des fonds propres (situation nette)	105 936	161 166	
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	105 936	161 166
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 483	12 757
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	5 280	674
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	71	357	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance		390	
	Total des dettes	13 835	14 178
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	119 770	175 344
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(55 230,39)	11 867,88
(1) Dont à moins d'un an		13 835	14 178
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		12 mois	12 mois
		31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	7 745	
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	383	85
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	40 596	32 434
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	21 609	60 289
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	114 047	125 608
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	18 600	51 200
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 198	2 592
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	204 177	272 207
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	725	1 005
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	223 905	235 986
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 385	231
	Salaires et traitements	30 167	20 511
	Charges sociales	1 824	2 720
	Dotation aux amortissements et dépréciations	666	167
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	9	100	
	Total des charges d'exploitation	258 682	260 721
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(54 505)	11 487

IZÉHA
Commissaire
aux comptes
Membre de la
Compagnie Régionale
Dauphiné-Savoie

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		(54 505)	11 487
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	3 924	382
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		3 924	382
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		1
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			1
RESULTAT FINANCIER		3 924	381
RESULTAT COURANT avant impôts		(50 581)	11 868
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	4 649	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		4 649	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(4 649)	
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		208 101	272 589
TOTAL DES CHARGES		263 331	260 721
EXCEDENT ou DEFICIT		(55 230)	11 868
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		64 610	
Bénévolat			
TOTAL		64 610	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		64 610	
Personnel bénévole			
TOTAL		64 610	



Commentaires

Etat exprimé en euros

Description de l'activité de l'association :

Aux termes de ses statuts, l'APARDAP est « une association républicaine fondant son action sur la devise « Liberté, Égalité, Fraternité », elle est laïque, indépendante sans appartenance politique, communautaire ou religieuse ». Son champ d'intervention est le département de l'Isère.

L'association a pour objet général de favoriser l'**accueil et l'insertion des étrangers migrants**, ceux qu'elle appelle précisément des « accueillis ». Sont ainsi désignés les « demandeurs d'asile et de protection », qui ont été les premiers destinataires du parrainage, et les « demandeurs de titres de séjour », notamment ceux très nombreux, de très loin les plus nombreux, qui sont déboutés du droit d'asile.

Régie par la loi de 1901, l'APARDAP l'interprète dans le sens d'un fonctionnement collégial et participatif. **Toutes ses instances sont ouvertes et les accueillis sont invités à y siéger activement.** L'association compte 320 adhérents (en 2017), 100 bénévoles actifs et sa gestion administrative relève d'une permanente salariée.

Les ressources de l'APARDAP proviennent des cotisations des adhérents, des dons, des subventions, du mécénat. L'association a été reconnue d'intérêt général et les dons à l'APARDAP donnent lieu à une déduction d'impôt sur le revenu.

L'association a plusieurs missions :

- le parrainage
- l'insertion
- l'accompagnement
- l'hébergement
- la sensibilisation auprès du public



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **119 770** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **208 101** euros et un total **charges** de **263 331** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-55 230** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

IZÉHA
Commissaire
aux comptes
Membre de la
Compagnie Régionale
Dauphiné-Savoie

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

IZÉHA
Commissaire
aux comptes
Membre de la
Compagnie Régionale
Dauphiné-Savoie

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 997					1 997
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 997					1 997
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	1 997					1 997

IZÉHA
Commissaire
aux comptes
Membre de la
Compagnie Régionale
Dauphiné-Savoie

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	167	666		833
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	167	666		833
TOTAL	167	666		833

IZÉHA
Commissaire
aux comptes
Membre de la
Compagnie Régionale
Dauphiné-Savoie

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	149 298	11 868			161 166
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	11 868	(11 868)		55 230	(55 230)
Situation nette	161 166			55 230	105 936
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	161 166			55 230	105 936

IZÉHA

Commissaire
aux comptes
Membre de la

Compagnie Régionale
Dauphiné-Savoie

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	16 541	16 541		
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES		16 541	16 541	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 483	8 483		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 280	5 280		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées					
Autres dettes	71	71			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		13 835	13 835		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

IZÉHA
Commissaire
aux comptes
Membre de la
Compagnie Régionale
Dauphiné-Savoie

Concours publics et subventions

31/12/2022

Etat exprimé en euros

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation						21 609
Subventions d'investissement						
TOTAL						21 609

IZÉHA
 Commissaire
 aux comptes
 Membre de la
 Compagnie Régionale
 Dauphiné-Savoie

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	31/12/2022	31/12/2021	%	%	31/12/2022	31/12/2021	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur LDMR	2 415	2 400	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur LDMR								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	2 415	2 400	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	2 415	2 400	100,00	100,00				

IZÉHA
Commissaire
aux comptes
Membre de la
Compagnie Régionale
Dauphiné-Savoie